



Abidjan, le 10 mars 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
Prix National d'Excellence, Edition 2026

La 13^{ème} édition de la **Journée Nationale de l'Excellence** se tiendra à la veille de l'indépendance de notre Pays. À cette occasion, la Nation rendra hommage aux Ivoiriens et amis de la Côte d'Ivoire dont les performances professionnelles au cours de l'année écoulée auront été jugées exceptionnelles.

Dans ce cadre, le **Ministère de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique** propose au **Secrétariat Permanent du Prix National d'Excellence** les meilleurs acteurs issus de son département ministériel dans trois (03) catégories ci-après :

1. PRIX DE LA MEILLEURE ADMINISTRATION PUBLIQUE DIGITALE

Ce prix récompense ministères, directions générales et administrations centrales les établissements publics nationaux ; les collectivités territoriales (mairies, conseils régionaux, districts) ; toute structure publique ivoirienne ayant développé ou intégré des solutions digitales générant un impact mesurable en matière d'efficacité, de gouvernance, de proximité avec les usagers ou de performance administrative.

2. PRIX DE LA MEILLEURE INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Ce prix distingue les startups, entreprises, centres de recherche et structures innovantes ; les porteurs de projets, entrepreneurs et développeurs ; les établissements d'enseignement supérieur et incubateurs ; toute organisation ou individu ayant conçu ou déployé une solution technologique ou numérique innovante à fort impact économique,

3. PRIX DE LA MEILLEURE CONTRIBUTION À LA VULGARISATION DES USAGES DU NUMÉRIQUE

Les personnes physiques ainsi que les entreprises détenues majoritairement par des Ivoiriens (à l'exclusion des filiales et franchises de groupes internationaux), ayant joué un rôle significatif dans la vulgarisation et la promotion des usages du numérique Ce prix récompense une initiative ayant contribué de manière significative à la promotion et à la démocratisation du numérique.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces Prix ont pour but d'encourager l'excellence en récompensant le professionnalisme, la créativité, le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que le sens de la responsabilité.

• Pour les personnes physiques :

Sont éligibles les fonctionnaires, agents de l'État, travailleurs du secteur privé et femmes jeunes disposant d'au moins **cinq (05) années d'expérience**.

• Pour les personnes morales :

Sont éligibles les administrations publiques et les entreprises privées justifiant d'au moins **cinq (05) années d'existence légale**.

NB : Un candidat peut concourir chaque année, mais **ne peut être lauréat plus de trois fois consécutives**. Il est donc possible de remporter trois années de suite le 1er Prix d'Excellence, sans dépasser cette limite.

II- DOSSIERS A FOURNIR

N°	Personnes physiques	Personnes morales
1	Lettre de motivation adressée au Premier Ministre, Président du Comité National	Lettre de motivation adressée au Premier Ministre, Président du Comité National
2	Catalogue des réalisations	Catalogue des réalisations
3	Fiche de Présentation	Fiche de présentation de la structure, incluant la description des activités menées et les résultats obtenus
4	Curriculum Vitae	CV du responsable de la structure
5	Photocopie CNI/Passeport	Déclaration fiscale d'existence
6	Photocopie Carte CMU	Attestation de situation fiscale (datant de moins de 3 mois)
7	Relevé d'Identité Bancaire	Relevé d'Identité Bancaire
8	Deux photographies couleurs (bonne netteté et bon contraste) , l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13,0 cm x 18,0 cm	Situation de prévoyance sociale pour les entreprises
		Relevé du Personnel (à se procurer auprès de la CNPS-datant de moins de 03 mois)
9		

III- DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Toute candidature doit obligatoirement être soumise en ligne sur le site officiel du Prix National d'Excellence à l'adresse suivante :

 www.prixdexcellence.gouv.ci

Les dossiers physiques de candidature doivent être déposés **au plus tard le mercredi 30 avril 2026 à 16h00 GMT**, délai de rigueur, à la **Direction des Ressources Humaines Ministère de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique, Immeuble Postel 2001, 1^{er} étage – Abidjan-Plateau.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Direction des Ressources Humaines,

Tel : **27 20 34 72 30.**

KONE FAMARIA

Président du Jury du Prix National
d'Excellence du Ministère de la Transition
Numérique et de l'Innovation Technologique